

COMMUNE DE LA BUISSE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Mars 2021

Présents : Dominique DESSEZ, Serge PAPILLON, Sophie BETHOUX, Christian REY- GORREZ, Agnès DE GALBERT, Nicolas LE GUILLARME, Jean-Marc ATTALI, Sébastien BENARD, Thierry BOURGEOIS, Maxime CHAZARD, Christine MAZUET, , Jean-Louis RADICE, Florent SEGARD, Séverine SEVOZ-LAVERDURE, VIRET Julien

Absents excusés : Sandrine DELPHIN, Aurélie DUCROT, Fanny PASQUIER, Sylvie COLOMBIER, Jean-Paul AUSSEL, Daphné VANPRAET

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00.

En raison de l'Etat d'Urgence Sanitaire et de la prescription du couvre-feu dès 18h00, le Conseil Municipal se tient à huis clos.

Pouvoirs : Aurélie DUCROT à Sophie BETHOUX, Daphné VANPRAET à Florent SEGARD, Sylvie COLOMBIER à Sylvaine MONGHEAL, Fanny PASQUIER à Jean-Louis RADICE, Sandrine DELPHIN à Thierry BOURGEOIS

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE :

➤ **D 2021-23 Tarifs 2021 et convention de prestations de services Unité Exploitation des Espaces publics CAPV**

Rapporteur : Christian REY GORREZ

L'unité Exploitation des Espaces Publics du Pays Voironnais met à la disposition des communes ses compétences et ses équipements pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public permettant la mutualisation des moyens.

Les tarifs de mise à disposition 2021 ont été adoptés en séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 ainsi que les modalités de mise à disposition organisées au sein d'une convention.

La convention précédente est arrivée à échéance le 15 Décembre 2020. Il convient de la renouveler.

Le fonctionnement existant a été repris dans ses grande lignes. La convention proposée à adopter est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les termes de la convention de mutualisation des matériels

ADOpte la grille des tarifs qui l'accompagne

AUTORISE le Maire à signer ladite convention permettant la mutualisation des moyens entre la commune et la CAPV

➤ **Point d'information Feuille de route POLE PATRIMOINE ET CADRE DE VIE**
Rapporteur : Christian REY-GORREZ

Rappel des membres du Pôle composé notamment de 6 extra-municipaux. Réunions du Pôle le 3eme jeudi de chaque mois

Présentation de l'actualité du Pôle par mission :

Mission Patrimoine

- Présentation des travaux achevés avec détail du reste à charge communal
 - Parking étang carré
 - Mur de soutènement route de Monteuil
 - Chemin des Combes
 - Travaux d'aménagement au Vival

- Présentation des travaux en cours et leur reste à charge communal
 - Construction terrains de Padel
 - Services techniques
 - Bâtiment le Chalet et Centrale Traitement air école

- Travaux sur voies douces à l'étude
 - Schéma vélo du pays Voironnais
 - Voie douce du Gay
 - Cheminements doux Route du Gros Bois-Champ Chabert

- Présentation du processus de remplacement du responsable du service technique.

Cadre de Vie :

- Sécurité et risques naturels
 - Travaux sur la falaise en 2 sites différents

- Gestion des réclamations (22 visites réalisées à ce jour)

- Reprise des Concessions du vieux cimetière

URBANISME ET AMENAGEMENT :

Rapporteur : Jean-Louis RADICE

➤ **D 2021-24 Engagement du projet d'aménagement centre bourg**

En séance du Conseil Municipal du 17 février Monsieur le Maire présentait aux élus les objectifs du projet d'aménagement du centre bourg et la méthode proposée pour engager ce projet avec, dans un premier temps, la construction d'un cahier des charges permettant de solliciter un bureau d'étude qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre du projet « aménagement du centre bourg ».

Une première réunion préparatoire s'est tenue en mairie. Elle a permis de travailler sur la constitution du groupe projet. Une seconde réunion est prévue le 18 Mars prochain.

Il est rappelé au conseil municipal :

- que ce programme de travaux est fléché au Plan Pluriannuel d'Investissement
- que les objectifs du projet sont notamment : un centre bourg apaisé ; un centre bourg renforcé et embelli ; un centre bourg animé.
- Que la méthode d'élaboration sera très largement participative, avec l'intégration dans le groupe projet lui-même, de deux habitants tirés au sort, et avec l'organisation d'ateliers et de réunions publiques aux différents jalons du projet.

Compte tenu des démarches à lancer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement du projet d'aménagement du centre bourg.

En ce qui concerne le périmètre d'intervention, il a été défini au sein d'un 1^{er} périmètre renforcé. Il est à traiter avec des priorités et fortement identifié « cœur de village ». D'autres actions pourront être incluses dans un temps plus long.

Le Maître d'œuvre aura à travailler sur un projet global et phasé dans le temps. Les jonctions de voiries qui mènent au centre et leurs conséquences, contraintes, seront prises en considération dans ce phasage dans le cadre des objectifs retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE L'engagement de principe du projet de réaménagement du centre bourg de la commune de La Buisse.

CONFIE le soin à Monsieur le Maire de constituer le groupe projet tel qu'il est proposé

PREND ACTE de l'association au sein de ce groupe projet :

- d'un architecte du CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement)
- d'un interlocuteur du service aménagement de la CAPV
- de 2 habitants tirés au sort
- d'élus et de techniciens de la commune
- d'un représentant extérieur au conseil municipal de la commission urbanisme

NOTE que la première étape de la démarche, après installation du groupe projet, est de constituer un cahier des charges technique et administratif permettant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et de retenir un bureau d'étude.

RAPPELLE que la mission de la maîtrise d'œuvre devra partir du diagnostic et des objectifs définis dans l'étude urbaine réalisée en 2019-2020, s'inscrire dans l'enveloppe financière et prendre en compte les étapes de concertation avec les habitants, les riverains et les commerçants.

Les différentes étapes du projet d'aménagement construit au sein de cette démarche seront proposées à la validation du conseil municipal.

D 2021-25 Acquisition foncière parcelle AA3

Rapporteur Serge PAPILLON

Il est proposé au conseil municipal de valider la régularisation foncière de la parcelle cadastrée section AA 3, chemin du Gay. Un plan de délimitation de propriété entre personne publique et

personne privée a été réalisé par un cabinet de géomètre. La régularisation porte sur une superficie de 78 m² à acquérir. Il s'agit d'intégrer une bordure de voirie au sein du domaine public et de la matérialiser par un bornage contradictoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Expressément Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant l'acquisition de la régularisation foncière détaillée au sein du plan de délimitation établi par le Cabinet de géomètre Polygone pour une superficie de 78m², plan déterminant la limite entre personne publique et personne privée au droit de la parcelle cadastrée section AA 3 chemin du Gay à La Buisse

DIT que l'acquisition est réalisée à l'euro

INTERCOMMUNALITE :

➤ **Elaboration feuille de route Pays Voironnais – Contribution communale**

Rapporteur Dominique DESSEZ

Le Pays Voironnais a sollicité les communes, par l'intermédiaire d'un questionnaire, destiné à élaborer conjointement la feuille de route intercommunale pour le mandat. Le Conseil Municipal s'est réuni en séminaire afin d'élaborer la contribution communale. Cette contribution a été transmise à la CAPV ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal. Une feuille de route communautaire sera ainsi proposée en Juin prochain en conseil communautaire. Le Président de la Communauté de Communes fait le tour des communes pour rencontrer les élus. Il sera présent en salle socio le jeudi 25 mars à 18h30.

Au sein de cet ensemble de questions, le pôle solidarité a été sollicité dans le cadre de priorités d'actions à donner, ce qui a pu gêner sur la méthode dans la mesure où une analyse des besoins sociaux est en cours. Elle devra intervenir comme une donnée d'entrée à la feuille de route solidarité. D'autre part, les questions sont posées directement aux élus alors que les réponses doivent être données par les équipes municipales plutôt qu'individuellement.

Monsieur le Maire rappelle que le mérite du questionnaire est de poser les bases de réflexion pour une élaboration partagée de la feuille de route intercommunale.

Un séminaire est organisé le samedi 27 Mars pour les conseillers communautaires et maires pour une 1ere restitution des contributions.

Commission Economique : Aides à l'investissement : 2 aides du pays Voironnais de 10.000 € pour des PME locales.

Monsieur le Maire fait remarquer que le plancher des dépenses d'investissement à réaliser pour bénéficier d'une subvention est fixé à 10.000 €. Ce niveau d'engagement financier pour une PME peut déjà représenter une somme importante et certains commerçants de la Buisse, du fait de ce seuil important, ne sollicitent pas d'aide. Il faudrait faire remonter cette difficulté au cours d'une prochaine commission.

Agriculture : Achat d'une épareuse en mutualisation par 2 agriculteurs. Aide de la commune de Voiron de 4900 €.

Transition Ecologique : Présentation du pôle et des enjeux des différents services et des réflexions sur la notion de priorité des actions. Restitution prochaine sur le questionnaire feuille de route prévue.

Logement : Programmation réhabilitation Muriers sur la tranche 2021-2023.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Motion projet Hercule EDF :**

Le TE 38 (Territoire Energie 38) fait part aux communes de son inquiétude quant au projet de restructuration d'EDF, autorisation la participation de capitaux privés au capital de la nouvelle structure. S'agissant d'un service public et de son avenir en tant que tel, le TE 38 propose aux communes d'adhérer à la motion faisant part de ces craintes. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la motion annexée, souhaitant que la continuité du service public de distribution de l'électricité en direction des usagers soit préservée au titre de l'intérêt général.

Motion adoptée à la majorité moins 1 abstention.

➤ **Déclenchement intempestif de l'alarme de l'école** : 1 détecteur a été inhibé. 1 second détecteur reprogrammé. Un devis a été sollicité pour modifier l'alarme et obtenir un appel direct sur téléphone en complément des sirènes intérieure et extérieure.

La séance est levée à 22h01.